

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUATORZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **09 décembre 2014**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE
- Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT -
Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART -
M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-
Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE -
M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-
Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER -
Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA -
Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Yann MONGABURU de 21H28 à 04H52
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 18H15 à 04H52
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 03H05 à 04H52
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD de 01H18 à 04H52
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 00H00 à 04H52
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 00H50 à 04H52
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 01H10 à 04H52
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 23H20 à 04H52
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H15 à 04H52
M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 18H15 à 04H52
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 18H15 à 04H52
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Paul BRON de 03H15 à 04H52
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 23H20 à 04H52
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 01H30 à 04H52
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H24 à 04H52
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 18H15 à 04H52
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H15 à 04H52.

Secrétaire de séance : Mme Kheira CAPDEPON.

59 - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement Urbain de la Villeneuve - Ventes de plusieurs box dans le parking Arlequin.

**URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS : Renouvellement Urbain de la Villeneuve -
Ventes de plusieurs box dans le parking Arlequin.**

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet global de renouvellement urbain et de cohésion sociale des quartiers Villeneuve-Village Olympique, validé par délibération en date du 28 avril 2008, le programme de démolition-reconstruction des parkings silo 3, 4 et 5 et réhabilitation du parking silo 1 a été approuvé par deux délibérations en date des 22 février 2010 et 26 avril 2010.

Le nouveau parking en ouvrage de la Villeneuve sera achevé d'ici la fin de l'année 2014 et le transfert des occupants des silos 3, 4 et 5 vers celui-ci est prévu pour le début d'année 2015.

Les rencontres avec les anciens propriétaires de box dans les silos, ont permis de trouver un accord auprès de deux d'entre eux :

- Monsieur et Madame BARAT demeurant 7 Allée de la Pelouse 38100 Grenoble, ont accepté l'offre de prix de vente de 6000 euros pour la vente du box garage n°353 portant le numéro de lot 65, d'une surface de 14 m².
- Madame VIENNOIS demeurant 504 rue du Brocey 38920 Crolles, a accepté l'offre de prix de vente de 6000 euros pour la vente du box garage n° 370 portant le numéro de lot 82, d'une surface de 14 m².

France Domaine a émis son avis le 11 juin 2014.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Ville durable du 04 décembre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de vendre à Madame et Monsieur BARAT dans le parking Arlequin un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage numéro 353 lot 65 ;**
- de vendre à Madame VIENNOIS dans le parking Arlequin un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage numéro 370 lot 82 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

Conclusions adoptées :
adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Vincent FRISTOT



Affichée le : **24 DEC. 2014**

- n°59 -



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'ISERE
Pôle Gestion Publique
DIVISION FRANCE DOMAINE EVALUATIONS
8, RUE de BELGRADE
38022 GRENOBLE cedex 01
TELEPHONE : 04.76.85.76.08
MÉL. : ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr

Grenoble, le 11 juin 2014

COMMUNE DE GRENOBLE
Direction Logement Habitat Foncier
Service Foncier-Gestion Immobilière
Dossier suivi par Mme Esteve-Pigeaud
11 BD JEAN PAIN
BP 1066
38021 Grenoble Cedex 1

Pour nous joindre :
Affaire suivie par Alain DURIEU
Téléphone : 04-76-85-76-42
Télécopie : 04-76-85-76-00
Courriel : alain.durieu@dgfip.finances.gouv.fr
DOSSIER N° 2014-185V1096

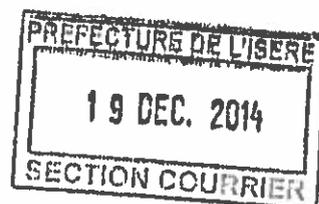
myrtille.esteve@grenoble.fr

Vos références : EU/DLHF/FGI/SS/MEP/2014-177

AVIS DE FRANCE DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L.2241-1 du code général des collectivités territoriales
Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
Art. L.324-1 du code de l'urbanisme
Art. L. 451-5 du code de la construction et de l'habitation



- 1 - Service consultant : COMMUNE DE GRENOBLE
- 2 - Date de réception de la demande d'avis : courrier du 03/06/14
- 3 - Opération soumise au contrôle : dans le cadre du renouvellement urbain de la Villeneuve qui a prévu la démolition des parkings silo 3, 4, 5 remplacés par un nouveau parking silo qui a été construit en lieu et place de l'ancien parking silo 5 ; cession de boxes dans ce nouveau parking silo aux anciens propriétaires des silos remplacés
- 4 - Propriétaire présumé : COMMUNE DE GRENOBLE
- 5 - Description sommaire : Commune de Grenoble, quartier de la Villeneuve, nouveau Silo remplaçant les anciens Silo 3 sis 57 Arlequin, Silo 4 et 5 sis 7 Maurice Dodero
- 6 - Réglementation d'urbanisme : zone UM-E
- 7 - Situation locative : libre

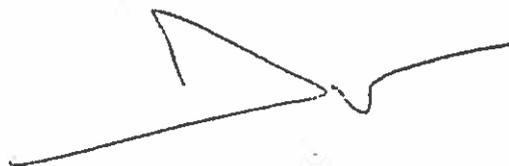
8 - Valeur vénale : les valeurs proposées de 6 000 € pour une place standart de 14m² environ et 12 000€ pour une place de grande taille de 21m² n'appellent pas d'observation compte tenu du contexte spécifique du quartier

9 - Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Le présent avis ne tient pas compte de la présence éventuelle d'amiante ou autres polluants, de termites ou insectes xylophages, ou des risques liés au saturnisme. Si de tels risques étaient avérés, les frais de dépollution ou de traitement devraient être évalués à dire d'expert.

Pour le Directeur Départemental
des Finances Publiques de l'Isère
et par délégation,
l'inspecteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Alain DURIEU